

S'il s'agit de dirigeants avisés et conscients des avantages d'un système commercial multilatéral efficient, ils évitent autant que possible d'adopter des lois nationales qui soient étendues ou protectionnistes au point de perturber la conduite normale des relations économiques internationales.

Aucun pays n'est à l'abri d'une certaine forme de nationalisme économique. Les restrictions applicables aux investissements étrangers se manifestent différemment dans divers pays. Les mesures protectionnistes spéciales prises contre l'importation de certains types de biens et de services varient selon les besoins économiques du pays en question, mais elles existent quand même.

Prenons par exemple les États-Unis où des restrictions s'appliquent depuis longtemps aux investissements étrangers dans des secteurs comme la construction navale, le dragage, la pêche, le transport aérien, les communications, les finances, l'énergie nucléaire, les mines et l'acquisition de matériel de défense. D'autres lois régissant les trusts, les valeurs mobilières, etc., peuvent être appliquées pour empêcher des étrangers de faire des acquisitions qui ne sont pas dans l'intérêt des États-Unis. Toutes ces restrictions existent dans un pays qui n'a jamais eu à craindre que son industrie soit détenue par un pourcentage appréciable de capitaux étrangers. Je suis convaincu que les législateurs américains ont estimé, au fil des ans, que des motifs valables et suffisants justifiaient ces lois, mais celles-ci entravent néanmoins la libre circulation des capitaux internationaux.

Quant à l'autre aspect qui limite le commerce international, c'est-à-dire le protectionnisme qui vise à protéger un pays contre les importations de l'étranger, nous constatons là encore que tous les pays jugent nécessaire d'appliquer certaines mesures pour protéger la production intérieure.

Je prends de nouveau l'exemple des États-Unis, non pas qu'il soit un important transgresseur comme le Japon, mais uniquement pour démontrer que même les économies les plus fortes et les plus industrialisées jugent ces mesures nécessaires.

Vous connaissez sans doute le Surface Transportation Assistance Act qui contient des dispositions privilégiant l'achat de biens américains dans le contexte de projets de transport urbain et de voirie financés par l'administration fédérale, notamment des restrictions sur les importations de ciment et de matériel roulant. Il existe d'autres lois analogues dans un certain nombre